

Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 septembre 2014 de M^{mes} et MM. Marie Barbey, Alexandra Rys, Anne Carron-Cescato, Estelle Marchon, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten et Lionel Ricou: «Genève, ville amie des aînés... Vraiment?»

TEXTE DE LA MOTION

Exposé des motifs

L'évolution démographique des pays occidentaux se caractérise par une forte augmentation du nombre de personnes âgées. En 2040, une personne sur cinq aura plus de 65 ans à Genève et le nombre de celles ayant plus de 80 ans aura doublé. L'espérance de vie n'a jamais été aussi élevée dans notre pays: elle est de plus de 80 ans pour les hommes et de près de 85 ans pour les femmes.

Cette transition démographique représente un défi pour tous les pays occidentaux et notamment pour les villes. Un espace urbain adapté est le facteur principal d'une vie sociale en dehors du domicile, en particulier quand la mobilité diminue. Sortir de chez soi permet de rompre l'isolement, de voir des proches et de participer à la vie de la cité.

En 2006, la Ville de Genève avait participé au projet «Villes amies des aînés» organisé par l'Organisation mondiale de la santé. Basée sur de nombreux témoignages, cette démarche avait permis d'identifier les nombreuses difficultés auxquelles se heurtaient les seniors lorsqu'ils sortaient de chez eux. Aménagement, transport, logement... Genève ressemblait encore trop souvent à un parcours du combattant pour les seniors. Huit ans plus tard, de nombreux obstacles demeurent.

Le mobilier urbain constitue encore trop souvent une source de difficultés pour les personnes âgées: les poteaux, les chaînes, les travaux, les trottoirs surélevés ou trop étroits sont autant d'obstacles à la mobilité des seniors. A l'inverse, certains équipements indispensables sont insuffisants: par exemple les bancs publics (sur lesquels l'on peut se relever aisément grâce à des accoudoirs!) ou les toilettes (en service et propres!). Quant aux feux de circulation, la «phase verte» pour les piétons est trop courte, mettant ainsi les personnes à mobilité réduite dans des situations dangereuses. Autres problèmes souvent évoqués: les revêtements inadaptés, l'éclairage public défaillant, les nouveaux aménagements des abribus sans accoudoirs ou encore la mauvaise lisibilité des horaires de bus qui sont installés très haut et écrits avec de tout petits chiffres. Un comble quand on sait que ce sont surtout les personnes âgées qui les utilisent et les consultent!

Des mesures concrètes doivent être prises afin de construire une ville qui offre à chacune et chacun, quel que soit son âge, les conditions de son épanouissement.

Il s'agit aujourd'hui de donner un coup d'accélérateur afin de rendre notre ville plus accueillante pour les aînés.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à actualiser l'état des lieux sur le terrain, avec les représentants des associations d'aînés, des aménagements problématiques et des obstacles rencontrés par les seniors sur le territoire de la Ville de Genève;
- à intégrer, dans chaque nouveau projet d'aménagement urbain, le «réflexe senior», en associant les représentants des milieux concernés;
- à demander au service compétent d'allonger le temps de passage, aux points nécessaires;
- à installer davantage de bancs ainsi qu'à réfléchir à leur disposition (en vis-à-vis plutôt qu'en longueur) et à leur répartition sur le territoire (lieux fréquentés par les aînés, proximité des bureaux de poste et des commerces, etc.);
- à demander aux Transports publics genevois (TPG) d'améliorer la lisibilité des horaires et de les placer dans un endroit éclairé;
- à améliorer l'éclairage public en se basant sur l'état des lieux réalisé fin 2013 par les agents de la police municipale.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève peut effectivement être considérée amie des aîné-e-s.

Sur proposition du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), la Ville de Genève a manifesté dès 2014 une volonté politique de disposer de bases stratégiques pour l'instauration d'une politique de la vieillesse. Un mandat d'étude externe a ainsi été octroyé. En 2015, un rapport intitulé «Politique de la vieillesse en Ville de Genève: une approche globale pour la solidarité intergénérationnelle» a été remis. En juin de la même année, le Conseil administratif entérinait les principes de cette politique, le rapport et son plan d'actions pour la législature 2015-2020.

Cette politique repose sur le principe fondamental qu'elle doit concerner tous les âges et se construire en prenant en compte l'enjeu intergénérationnel. Elle met aussi en avant la nécessité de travailler de manière interdépartementale afin que l'ensemble des politiques menées par la Ville de Genève intègre cette thématique.

Parallèlement au rapport de la politique de la vieillesse, le Conseil administratif a également validé une feuille de route proposant une mise en œuvre des axes stratégiques suivants:

1. Mise en lien des acteurs genevois;

2. Information, accès aux prestations et promotion du «bien vieillir»;
3. Mobilité et accessibilité physique;
4. Habitat;
5. Participation active et reconnaissance sociale;
6. Lutte contre l'isolement et l'exclusion;
7. Mise en réseau.

Une structure de projet a été mise en place, chapeautée par un comité de pilotage interdépartemental, et a abouti à un grand nombre de réalisations en lien avec chacun des sept axes susmentionnés:

- conception et publication d'un Guide des seniors, sur le site de la Ville de Genève et via l'application mobile Genève en poche. Ce guide répond aux objectifs d'amélioration de l'information sociale, d'accès facilité aux prestations, et de lutte contre l'isolement, et cela en regroupant tout ce qui existe pour les seniors sur un seul support;
- rénovation de l'ensemble des Espaces de quartier grâce à un crédit voté par le Conseil municipal. Ces équipements polyvalents, actuellement au nombre de huit (hors le Clos Voltaire, Sécheron et Le 99), sont répartis sur le territoire municipal et mis à la disposition des habitant-e-s du quartier, des associations ou des collectifs. Ils accueillent des activités créées pour et par les habitant-e-s, avec une priorité pour les seniors. En 2022, un programme d'activités pour seniors très étoffé vient compléter l'offre bien connue de Cité Seniors. C'est une manière de mettre ces activités à la portée de toutes et de tous;
- développement d'un modèle de coordination pour lutter contre l'isolement des aîné-e-s en collaboration avec le réseau sociosanitaire genevois, la Haute école de travail social (HETS) et la Haute école de santé (HES Santé). L'objectif visé est la mise en place d'un dispositif de coordination des acteurs professionnels et bénévoles dans le but de faire évoluer les pratiques face au risque d'isolement social. Une recherche est en cours sur le secteur de Champel afin de déboucher sur un modèle pouvant être étendu à l'ensemble de la Ville et du Canton;
- promotion du logement adapté à l'avancée en âge, en travaillant en étroite collaboration avec le réseau associatif et institutionnel genevois, en particulier la Commission «Habitat seniors» du Réseau seniors Genève (anciennement la Plateforme des associations d'aînés de Genève). Cette commission, dont fait partie la Ville de Genève, a publié en 2021 une brochure dont l'objectif est de proposer un référentiel typologique des logements existant à Genève aujourd'hui, qui sont adaptés aux besoins d'une population vieillissante en fonction du degré de dépendance de la personne;

- par ailleurs, le DCSS soutient financièrement le projet associatif «1 h par m²», qui vise l'échange de services entre seniors et étudiant-e-s: un hébergement intergénérationnel et convivial, en contrepartie de coups de main réguliers donnés au senior logeur, en fonction du volume de la pièce occupée;
- poursuite et renforcement du plan canicule, en identifiant par quartier les personnes âgées à risque durant les périodes de grande chaleur, et en leur portant assistance lors des moments les plus critiques. Depuis 2020, la Ville participe également aux réflexions sur les îlots de chaleur et les aménagements urbains possibles pour permettre aux personnes fragilisées de pouvoir se déplacer en ville sans risque durant les grandes chaleurs;
- participation à des réseaux de Villes amies des aîné-e-s, notamment le réseau francophone et le réseau suisse, dont la Ville de Genève assume la vice-présidence depuis mars 2021;
- adaptation de l'espace public afin de faciliter la mobilité et la sécurité des seniors lors de leurs déplacements dans la ville (bancs publics et trottoirs adaptés, traversées routières sécurisées, toilettes publiques fonctionnelles, propres et adaptées, etc.).

Afin que les rues ne soient pas semées d'obstacles au déplacement, des points sensibles ont été identifiés par le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), qui travaille à l'amélioration progressive de l'aménagement urbain.

C'est ainsi que divers bancs possédant une ergonomie spécifique pour les seniors ont été installés en ville, notamment aux Charmilles, à la Servette et au Grand-Pré. Sont également prévus le rehaussement des trottoirs de 100 arrêts de bus pour faciliter l'accès des aîné-e-s aux véhicules ainsi que le remplacement de WC publics par des installations adaptées aux personnes à mobilité réduite.

Ces différents points d'aménagement dépendent entièrement du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), qui s'est engagé à concrétiser ces recommandations dans la durée, sur la base de leur budget ordinaire. Ces points sont régulièrement évoqués au sein du groupe interdépartemental.

Mise en place d'une politique de la longue vie

La crise sanitaire et sociale a touché les personnes âgées et rendu visibles des besoins déjà existants mais devenus encore plus importants suite aux deux années de pandémie.

Le DCSS compte renforcer son soutien à cette population avec la mise en place d'une politique de la longue vie. Celle-ci se veut une continuation de la politique de la vieillesse décrite plus haut, mais adaptée en tenant compte de certaines évolutions.

Le bilan de la politique de la vieillesse évoqué plus haut indique des pistes à suivre pour améliorer la mise en œuvre des objectifs définis.

La loi sur la répartition des tâches entre le Canton et les communes, et en particulier la partie qui concerne les aîné-e-s, apporte des changements importants dans le rôle des communes. Le règlement d'application qui est en passe d'être confirmé par le Conseil d'Etat détaille et affirme les tâches nouvelles que la Ville va devoir intégrer à sa politique en faveur des aîné-e-s.

Le recrutement d'une personne dédiée à la politique de la longue vie est en cours au DCSS afin de renforcer la conduite d'un plan d'actions concrètes.

En conclusion, la Ville de Genève s'engage en faveur d'une société qui tienne compte du vieillissement de la population et de l'importance des liens intergénérationnels.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Christina Kitsos